

Informations de base	
2013/0019(NLE) NLE - Procédures non législatives Décision	Procédure terminée
Convention de La Haye (2007) sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille: modification des annexes I, II et III Voir aussi 2009/0100(NLE) Subject 4.10.02 Politique et droit de la famille, congé parental 4.10.03 Protection de l'enfance, droits des enfants 7.40.02 Coopération judiciaire en matière civile et commerciale	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	JURI Affaires juridiques		LÓPEZ-ISTÚRIZ WHITE Antonio (PPE)
	Commission pour avis		Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Agriculture et pêche	3308	2014-04-09
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Justice et consommateurs		REDING Viviane

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
		COM(2013)0035	Résumé

29/01/2013	Publication de la proposition législative		
12/03/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/03/2013	Vote en commission		
21/03/2013	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A7-0091/2013	Résumé
17/04/2013	Décision du Parlement	T7-0172/2013	Résumé
17/04/2013	Résultat du vote au parlement		
09/04/2014	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
09/04/2014	Fin de la procédure au Parlement		
16/04/2014	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/0019(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Consultation du Parlement
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Voir aussi 2009/0100(NLE)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 081-p3
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/7/11780

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE506.218	06/03/2013	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A7-0091/2013	21/03/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T7-0172/2013	17/04/2013	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2013)0035 	29/01/2013	Résumé

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
------------------	--------------------	-----------	------	--------

Contribution	PT_PARLIAMENT	COM(2013)0035	21/05/2013	
--------------	-------------------------------	-------------------------------	------------	--

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2014/0218 JO L 113 16.04.2014, p. 0001	Résumé

Convention de La Haye (2007) sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille: modification des annexes I, II et III

2013/0019(NLE) - 29/01/2013 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier les annexes II et III de la décision du Conseil du 9 juin 2011 relative à l'approbation, au nom de l'Union européenne, de la convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil (modification de la décision 2011/432/UE du Conseil).

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement est consulté pour avis simple.

CONTEXTE : le 9 juin 2011, le Conseil a adopté la [décision 2011/432/UE du Conseil](#) relative à l'approbation, au nom de l'Union européenne, de la convention de La Haye de 2007 sur les obligations alimentaires. La décision du Conseil prévoit que l'Union formule la réserve et les déclarations visées à la convention lors du dépôt de l'instrument d'approbation de la convention. Le texte de la réserve et le texte des déclarations figurent, respectivement, à l'annexe II et à l'annexe III de la décision du Conseil.

Après l'adoption de la décision du Conseil le 9 juin 2011, certains États membres ont estimé qu'il était nécessaire de modifier leur déclaration antérieure (Lettonie) ou de formuler à nouveau leur réserve et leurs déclarations en vertu de la décision du Conseil (Chypre, Luxembourg et Portugal). Les annexes II et III doivent dès lors être modifiées en conséquence avant le dépôt des instruments d'approbation.

ANALYSE D'IMPACT : aucune analyse d'impact n'a été réalisée. La question a été discutée au Conseil lors des réunions du comité sur les questions de droit civil (questions générales), et notamment le 11 juin 2012. La Commission a informé les États membres que la proposition modifiant la décision du Conseil du 9 juin 2011 ne serait pas adoptée avant la fin de novembre 2012, au plus tôt.

BASE JURIDIQUE : article 81, paragraphe 3, premier alinéa, en liaison avec son article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point b), et paragraphe 8, deuxième alinéa, première phrase, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

CONTENU : il est proposé de remplacer les annexes II et III de la décision 2011/432/UE par les annexes correspondantes de la présente décision.

INCIDENCE BUDGÉTAIRE : la proposition n'a pas d'incidence sur le budget de l'UE.

Convention de La Haye (2007) sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille: modification des annexes I, II et III

2013/0019(NLE) - 21/03/2013 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des affaires juridiques a adopté le rapport d'Antonio LÓPEZ-ISTÚRIZ WHITE (PPE, ES) sur la proposition de décision du Conseil modifiant les annexes II et III de la décision du Conseil du 9 juin 2011 relative à l'approbation, au nom de l'Union européenne, de la convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille.

La commission parlementaire recommande que le Parlement européen approuve la modification des annexes II et III de la décision du Conseil 2011/432/UE proposée par la Commission.

Convention de La Haye (2007) sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille: modification des annexes I, II et III

2013/0019(NLE) - 17/04/2013 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 649 voix pour, 3 contre et 17 abstentions, une résolution législative sur la proposition de décision du Conseil modifiant les annexes II et III de la décision du Conseil du 9 juin 2011 relative à l'approbation, au nom de l'Union européenne, de la convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille.

Le Parlement approuve la modification des annexes II et III de la décision du Conseil 2011/432/UE proposée par la Commission.

Convention de La Haye (2007) sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille: modification des annexes I, II et III

2013/0019(NLE) - 09/04/2014 - Acte final

OBJECTIF : modifier les annexes II et III de la décision du Conseil du 9 juin 2011 relative à l'approbation, au nom de l'Union européenne, de la convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2014/218/UE du Conseil modifiant les annexes I, II et III de la décision 2011/432/UE relative à l'approbation, au nom de l'Union européenne, de la convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille.

CONTEXTE : le Conseil a adopté la [décision 2011/432/UE du Conseil](#) relative à l'approbation, au nom de l'Union européenne, de la convention de la Haye de 2007 sur les obligations alimentaires. La décision du Conseil prévoit que l'Union formule des réserves et les déclarations visées à la convention lors du dépôt de l'instrument d'approbation de la convention.

L'annexe II de la décision 2011/432/UE mentionne la réserve à formuler par l'Union au moment de l'approbation de la convention conformément à l'article 62 de la convention.

L'annexe III de la même décision mentionne les déclarations à faire par l'Union au moment de l'approbation de la convention conformément à l'article 63 de la convention.

Après l'adoption de la décision en question, certains États membres ont estimé qu'il était nécessaire de modifier leur déclaration antérieure (Lettonie) ou de formuler à nouveau leur réserve et leurs déclarations en vertu de la décision du Conseil (Chypre, Luxembourg et Portugal). Les annexes II et III doivent dès lors être modifiées en conséquence avant le dépôt des instruments d'approbation.

CONTENU : avec la présente décision, les annexes II et III de la décision 2011/432/UE sont remplacées par de nouvelles annexes correspondantes annexées à la décision.

Dispositions territoriales : le Royaume-Uni et l'Irlande participent à l'adoption et à l'application de la présente décision.

Le Danemark ne participe pas à l'adoption de la présente décision et n'est pas lié par celle-ci ni soumis à son application.

ENTRÉE EN VIGUEUR : la décision entre en vigueur le 09.04.2014.